



# Commune de Vully-les-Lacs

Salavaux, le 17 mai 2017

## **Préavis municipal No 2017 / 05**

Point No 8 de l'ordre du jour de la séance du 20 juin 2017

### **Réfection des infrastructures agricoles – étape 3**

### **Demande de crédit de CHF 850'000.— pour la réfection de collecteurs d'eau à Mur, Salavaux et Constantine**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

#### **Introduction :**

En 2012, la Municipalité de Vully-les-Lacs a décidé d'entreprendre une étude générale de ses infrastructures agricoles et viticoles sur l'ensemble de son territoire. Divers travaux ont déjà été réalisés. Pour rappel, les étapes 1 et 2 de ces travaux concernaient la réfection de divers chemins agricoles dans plusieurs villages de la commune.

Ce préavis présente l'étape 3 de la réfection de ces ouvrages agricoles, soit la réfection de collecteurs.

#### **Ouvrages existants et travaux de réfection :**

L'état de tous les collecteurs, dont la réfection est projetée, a été étudié en détail. Ils ont tous fait l'objet d'un contrôle par caméra.

D'autres collecteurs, dont l'état était incertain, ont également été contrôlés par caméra, mais ne nécessitent aucune réfection. Dans cette catégorie environ 1'500 mètres de canalisation ont été visionnés pour un coût total de CHF. 14'893. – .

#### **Trois secteurs sont concernés par cette demande de crédit :**

##### **1. Collecteur No 102 à Mur « Les Paquis-Forel »**

Chambre No 3 située en zone agricole. Cette chambre déborde environ quatre fois par année et inonde les bâtiments ruraux avoisinants. Dans cette chambre, les eaux sont évacuées par un ancien collecteur de petit diamètre (150-200 mm) datant d'avant 1948. Ce collecteur était probablement dimensionné pour évacuer seulement des eaux de drainage alors que maintenant il est insuffisant pour évacuer les eaux de plusieurs hangars, du chemin agricole et probablement des bâtiments situés en amont.

Ce collecteur n'évacue que des eaux en relation avec les activités agricoles en zone agricole à l'exception des eaux claires de deux villas situées en amont. Ainsi sa part agricole a été déterminée à 96 %.

Sur le plan des travaux exécutés en 1948, ce collecteur était déjà existant, il doit donc être très ancien. Le contrôle par caméra a révélé qu'il était en mauvais état. La longueur totale du collecteur à réfectionner est d'environ 505 mètres.

## **2. Collecteur No 103 à Salavaux « Les Grands Morteys »**

Il s'agit du tronçon situé entre la route cantonale et l'exutoire qui est la Petite Glâne. Ce collecteur date du remaniement parcellaire de 1933.

Il a été contrôlé par caméra ce qui a démontré son mauvais état sur toute la partie inférieure. Dans sa partie médiane, soit sur environ 400 mètres, la calotte du tuyau affleure le terrain naturel. Le recouvrement varie entre 0 et 30 cm. Ceci est dû aux tassements des terrains suite à la minéralisation de la couche de tourbe. Le calcul hydraulique a montré que son diamètre est insuffisant.

Lors de la séance du 30 mars 2015, il a été discuté d'une participation du Service des routes à la réfection de ce collecteur qui évacue également les eaux de la route cantonale DP 1268. Cette participation se ferait au prorata des débits, soit aussi des surfaces réduites. Le calcul hydraulique estime la participation du Service des routes à 38 %.

La longueur totale des collecteurs à créer est d'environ 1'255 mètres.

## **3. Réfections diverses de collecteurs à Montmagny-Constantine**

Sont regroupés dans ce chapitre des réfections de petits tronçons ou des réfections ponctuelles de collecteurs dont les défauts ont été constatés suite au contrôle par caméra.

Des réparations doivent être faites à 6 endroits sur des collecteurs situés dans l'ancienne commune de Constantine. Il s'agit principalement de tuyaux fissurés, effondrés sur de courts tronçons.

### **Devis des travaux**

Les travaux de génie civil ont fait l'objet d'un appel d'offres selon la loi sur les marchés publics. Neuf entreprises ont répondu à l'appel. Ces prix ont servi de base à l'établissement du devis ci-dessous :

Les montants indiqués incluent la TVA

Travaux de génie civil	CHF 642'000.—
Travaux de réfection et d'adaptation de la station de pompage	CHF 25'000.—
Contrôles caméra déjà effectués	CHF 15'000.—
Honoraires études préliminaires, investigation sur l'état de tous les collecteurs anciens de la commune, étude de variantes avec et sans pompage, avant-projet, étude du projet	CHF 47'000.—
Honoraires étude projet d'exécution et exécution des travaux	CHF 80'000.—
Divers et imprévus, environ 5 %	<u>CHF 41'000.—</u>
<b>TOTAL DEVIS ESTIMATIF</b>	<b>CHF 850'000.--</b> =====

### Subventions cantonales et fédérales :

Subventions cantonales et fédérales pour les réfections d'infrastructures agricoles. Estimation à confirmer	CHF 425'000.—
Participation du Service des routes. Estimation à confirmer	<u>CHF 50'000.—</u>
<b>TOTAL PARTICIPATION ET SUBVENTIONS</b>	<b>CHF 475'000.—</b>
<b>Solde à la charge de la commune</b>	<b>CHF 375'000.—</b>

### Conclusions

Fondé sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL**

- vu le préavis municipal N° 2017 / 05
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

### Décide

- d'autoriser la Municipalité d'effectuer la 3<sup>ème</sup> étape de la réfection des infrastructures agricoles.
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 850'000.—.
- de procéder à un premier amortissement de CHF 475'000.— qui correspond aux subventions cantonales et fédérales.
- de financer cet investissement par les subventions cantonales et fédérales à hauteur de CHF 475'000.— et le solde de CHF 375'000.— par la trésorerie courante.
- d'amortir cette dépense de CHF 375'000.— par prélèvement au fonds affecté du service épuration (compte 9280.46).

### **AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

Le Syndic



B. Clerc



La Secrétaire



S. Baumann